

# PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 23 janvier 2025

(à approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal)

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 janvier 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 23 janvier 2025 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Audrey BAILLY BECHET, Anthony BESCHET, Cédric BESCHET, Pascal LANQUETIN, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Jacques TISSOT, Bernard VIONNET, Catherine VUILLAUME.

## ABSENTS AVEC POUVOIR :

Benoît MASSART à Catherine VUILLAUME  
Arnaud SAILLARD à Anthony BESCHET

Secrétaire de séance : Mathieu MICHAUD

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour le point suivant : convention de mise à disposition de personnel pour la commune de Boujailles.

## **I) Approbation du procès-verbal du conseil du 19 décembre 2024 :**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **II) Bâtiment rue du Plane – études de devis changement des portes**

Monsieur le Maire rappelle les cambriolages successifs de l'atelier communal, et informe le conseil municipal que des travaux pour remplacer les portes sont à prévoir. Il s'agit de changer les portes actuelles par des portes sectionnelles motorisées plus sécurisées donnant accès aux trois locaux professionnels : atelier menuiserie, local Mima et atelier communal.

Il présente le devis de l'entreprise Menuiserie du Drugeon pour un montant total de 29 061.96 € HT, détaillé comme suit 7 788.98 € HT pour l'atelier Menuiserie, 9 094.98 € HT pour l'atelier MIMA et 12 178 € HT pour l'atelier communal. Ce devis a été transmis à l'assurance.

**Après étude du devis, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de retenir dans un premier temps uniquement les portes de l'atelier menuiserie et Mima, sollicitera l'entreprise pour une variante pour l'atelier municipal et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à cette décision.**

## **III) Mise en conformité assainissement bâtiment 14 rue des courbes**

En juin 2024, un diagnostic assainissement a été effectué par les services de la communauté de communes qui a révélé une non-conformité de l'installation : présence de fosse septique et mauvais raccordement.

Conformément au règlement applicable sur le territoire, la commune dispose d'une année pour réaliser les travaux de mise en conformité, sous peine d'application de pénalités financières si non réalisation. C'est pourquoi, Monsieur le Maire informe que ces travaux sont à prévoir et présente un devis de l'entreprise NICOLET TP au prix de 12 920.40 euros TTC

**L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le devis présenté et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à cette décision.**

#### **IV) Viabilité de la parcelle AC 169 rue de la Louvatière**

Le conseil municipal lors de ses séances précédentes a décidé de mettre en vente la parcelle sise rue de la Louvatière, cadastrée section AC n°169. Elle a été attribuée, et il convient de viabiliser ladite parcelle. Deux devis ont été reçus en mairie, celui de l'entreprise JP colombo et celui de Nicolet TP.

**Après études des deux devis, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le devis de l'entreprise Nicolet TP pour un montant TTC de 7370.40 euros et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à cette décision.**

#### **V) Travaux SIEL – Syndicat Intercommunal d'Electricité de Labergement Sainte Marie**

Monsieur le Maire expose le projet des travaux 2025 proposé par le SIEL, à savoir la rue du Martinet, composé de deux tranches de travaux incluant la haute et la basse tension. Le premier projet fait apparaître un reste à charge pour la commune de 35 860 euros et le second, 23 225 euros. Les travaux haute tension sont à la charge du Syndicat intercommunal.

**L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver la réalisation du premier projet présenté estimé à 35 860 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

Il est à noter qu'en raison des bons résultats d'exploitation du syndicat, il sera reversé la somme de 21 530.46 € à la commune de Vaux et Chantegrue.

#### **VI) Convention de mise à disposition de personnel pour la commune de Boujailles**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de soutien administratif formulée par la commune de Boujailles. Avec l'accord de Delphine Oudot, il est proposé d'établir une convention de mise à disposition de personnel entre les deux communes à partir de janvier 2025, pour une durée de six mois en fonction des besoins. Madame Oudot continuera d'être rémunérée par la commune et la mise à disposition sera facturée à la commune de Boujailles.

**L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'établir une convention entre les deux communes et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

#### **VII) Questions diverses**

##### Compte rendu réunion projet trackers rue de la Riepe

Monsieur le Maire donne un compte rendu succinct de la réunion de cadrage de ce jour avec les services de l'Etat au sujet du dépôt de dossier concernant le projet de parc photovoltaïque. Une réunion publique pour en informer la population sera programmée prochainement.

##### Aménagement intérieur de la bibliothèque

Suite au conseil municipal de novembre dernier, où il a été décidé d'autoriser la CFD à déposer la candidature à l'appel de projet de la CAF « ID habitant », un rendez-vous a été fixé devant le jury de la CAF le 24 février prochain.

##### EPAGE défrichage manuel de la tourbière

Le chantier de défrichage manuel de la tourbière démarra à partir de ce vendredi 24 janvier, il est réalisé dans le cadre du contrat Natura 2000 sur le maintien des milieux humides ouverts du site Natura 2000 Vallées du Dugeon et du Haut Doubs.

##### Réservoir à Chantegrue

Un devis de réfection du réservoir a été reçu de la SARL Pierre et Marie s'élevant à 39 960 euros. Il est reconnu l'importance de la préservation de ce patrimoine, mais au vu du coût, il ne sera pas donné de suite à ce projet.

Fin de la séance : 22h15

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 27 février prochain.

Le Maire,  
Bernard BESCHET

Le secrétaire de séance  
Mathieu MICHAUD

